Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent treizième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 31 juillet 2019, à 15 h 10

Président : M. Duong Chi Dung.....(Viet Nam)

GE.20-01406 (F) 270520 280520

2001406

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1513e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, Mesdames et Messieurs les membres des délégations, je vous informe, avant de passer à nos travaux du jour, qu'un État non membre nous a adressé hier, mardi 30 juillet 2019 à 15 heures, une demande de participation aux travaux de la Conférence du désarmement en qualité d'observateur. Cette demande figure dans le document CD/WP.617/Add.9, dont vous êtes saisis. Toutes les demandes émanant d'États non membres reçues après la date mentionnée vous seront soumises pour examen et décision à la prochaine séance plénière. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter l'État demandeur à participer à ses travaux, conformément à son Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Permettez-moi de suspendre brièvement la séance afin de laisser au Représentant de l'État non membre qui vient d'être invité à participer à nos travaux le temps de prendre place dans la salle du Conseil. La séance est suspendue.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs les Représentants, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, je souhaite recueillir, tout au long de la séance plénière de ce jour, vos avis quant à l'avant-projet de décision sur le programme de travail distribué par le secrétariat le 28 juin 2019 et portant la cote CD/WP.621, que vous trouverez également devant vous.

Chers collègues, le Viet Nam, fervent défenseur de la paix et de la sécurité, n'a de cesse de vouloir faire progresser la Conférence du désarmement dans l'accomplissement de son mandat en élaborant un programme de travail ou un document d'orientation esquissant une voie de sortie de l'impasse où elle se trouve actuellement, parallèlement à l'examen des axes thématiques qui permettra également des avancées notables sur les questions de fond dont est saisie la Conférence. C'est ainsi, à notre sens, que la Conférence doit mener ses travaux, et j'ai présenté, en ma qualité de Président, un projet de décision sur le programme de travail, qui a déjà été distribué à tous les membres.

Je saisis cette occasion pour présenter brièvement ce projet de décision à la Conférence. Le Viet Nam qui, comme nous le savons tous, assure la cinquième présidence de l'année, pourrait difficilement présenter un projet de programme de travail dans le peu de temps que nous laisse encore notre calendrier. Faisant fond sur le travail considérable de nos prédécesseurs et mettant à profit les travaux effectués depuis le début de l'année en vue d'obtenir des résultats tangibles, nous présentons toutefois, non pas un projet de programme de travail, mais un projet de décision sur le programme de travail, pour les raisons suivantes :

Premièrement, ledit projet de décision regroupe toutes les idées et propositions émises et examinées au cours des travaux de cette année. Cependant, compte tenu des différentes vues exprimées et de la nécessité d'établir un document équilibré, ce projet est rédigé en des termes simples, sans trop de détails techniques, et essentiellement axé sur les éléments clefs d'un éventuel programme de travail. Tels qu'ils sont présentés, ces éléments constituent selon nous un condensé des différentes positions exprimées par les États membres, contribuant ainsi à faire avancer notre Conférence dans l'exécution de son mandat.

Deuxièmement, aucun objectif concret ni calendrier précis n'est défini dans le projet de décision, car les délais ne le permettent pas. Notre intention est plutôt de jeter les bases des débats et consultations de la Conférence, sans préjudice de son futur programme de travail. Nous espérons que le consensus susceptible de se dégager sur les éléments clés du projet de décision facilitera les travaux de nos prochaines présidences.

Troisièmement, s'agissant du dernier paragraphe, dans lequel la Conférence préconise la continuité des travaux, nous n'avons nullement l'intention d'adopter un programme de travail pour l'année prochaine, ni de nous affranchir du Règlement intérieur : nous voulons surtout recommander aux prochaines présidences de tenir compte des éléments du projet de décision qui auront éventuellement fait l'objet d'un accord

pendant notre présidence. En gardant présente à l'esprit la notion de continuité, nous pouvons apporter une contribution positive aux travaux de la Conférence cette année et tenter d'en faire bénéficier nos successeurs en 2020, de sorte qu'ils puissent élaborer un programme de travail plus substantiel et consensuel, au profit de tous les États membres.

À la lumière des consultations menées avec les présidences de 2019 et de 2020, les coordonnateurs des groupes régionaux et les États membres, je constate avec satisfaction que l'ensemble des États membres ont toujours à cœur de faire progresser les travaux de la Conférence et sont prêts à examiner toute idée susceptible d'en accroître l'efficacité. Aussi, étant donné nos positions et points de vue sur le projet de décision ainsi que notre volonté sincère de contribuer aux travaux de la Conférence et nos efforts en ce sens, j'espère que le projet de décision que nous proposons suscitera des contributions positives et recevra un accueil favorable de la part de tous les États membres.

Je propose que la consultation sur le projet de décision se déroule dans un cadre informel. Une fois nos débats achevés, je donnerai la parole aux représentants souhaitant aborder d'autres questions. Toutefois, avant d'entamer la consultation sur le projet de décision, je souhaiterais d'abord, comme je l'ai annoncé hier, donner la parole aux orateurs qui ne se sont pas exprimés lors du débat thématique de la dernière session plénière concernant le point 1 de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole au Représentant du Bélarus.

M. Pisarevich (Bélarus) (*parle en russe*) : D'emblée, je m'associe aux condoléances adressées à la famille et aux proches du regretté Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Yukiya Amano. C'est un éminent acteur international qui nous a quittés, un homme qui s'était consacré à l'idée de la non-prolifération nucléaire ainsi qu'au développement et à l'application pacifiques de l'énergie atomique au service de la prospérité dans le monde.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé une séance riche en informations sur le thème de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Je sais également gré au Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Zerbo, d'y avoir participé. J'exprime en outre ma gratitude à l'Ambassadeur de Sri Lanka et au Représentant de l'Autriche pour leur rapports complets et instructifs.

Lors de son intervention dans cette enceinte le 6 juin, la délégation bélarussienne a fait part de sa préoccupation concernant la détérioration du système actuel de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Les tendances positives observées au milieu des années 1990 se sont pour la plupart inversées et on constate un rejet des principaux accords sur le désarmement.

En tant que partie au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, nous sommes préoccupés par le démantèlement effectif de cet instrument international. Le Bélarus regrette qu'une des parties ait annoncé son retrait du Traité. Le refus de répondre à une multitude d'inquiétudes dans le cadre des mécanismes prévus par le Traité est un retour en arrière pour le désarmement, la non-prolifération et le renforcement des mesures de confiance.

Le Traité constitue un des éléments les plus importants de l'architecture moderne du désarmement : essentielle pour désamorcer les tensions et accroître la confiance sur le continent européen en interdisant toute une catégorie de vecteurs, il pose un cadre efficace d'action concrète en matière de désarmement nucléaire. L'abandon du Traité met gravement à mal la sécurité et la stabilité en Europe et dans le reste du monde.

Nous engageons tous les États intéressés, en particulier les pays européens, à prendre des mesures pour empêcher le déploiement en Europe de missiles terrestres à portée intermédiaire, notamment de missiles équipés d'ogives nucléaires.

Nous demandons aux parties au Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, signé en 2010, de prendre avant l'échéance de 2021 une

décision mutuellement acceptable en vue de prolonger la durée d'application de cet instrument vital destiné à préserver la stabilité et la sécurité stratégiques.

Voilà maintenant plus de vingt ans que la communauté internationale s'emploie en vain à faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité international pourrait, de notre point de vue, être un outil utile pour réduire les tensions internationales, et les composantes actuellement opérationnelles du système de surveillance ont montré leur efficacité.

Nous engageons une nouvelle fois les États à se garder de saper le régime juridique interdisant les essais nucléaires, qu'ils devraient au contraire renforcer. Ayant volontairement et sans conditions préalables renoncé aux armes nucléaires, le Bélarus engage tous les États à faire preuve d'unité sur la question cruciale du renforcement de la sécurité internationale.

Nous sommes favorables à une réduction des tensions internationales ainsi qu'au rétablissement de la confiance entre les principaux acteurs, et souhaitons que soient élaborées des mesures concrètes et réalistes visant à fournir aux États ayant volontairement renoncé aux armes nucléaires des garanties de sécurité fondées sur un mécanisme juridique.

Nous appuyons les efforts en faveur d'une reprise des négociations sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. La Conférence du désarmement est une instance unique où sont représentés tous les acteurs clefs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous estimons qu'un lancement immédiat du processus de négociation sous les auspices de la Conférence faciliterait une désescalade.

En conclusion, nous vous remercions pour le projet de programme de travail que vous avez fait distribuer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Inde exprime tout d'abord ses plus sincères condoléances à la suite de la triste disparition de l'Ambassadeur Yukiya Amano, qui occupait le poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Son décès nous prive d'un dirigeant de premier ordre, dont la contribution ne sera jamais oubliée.

Je vous sais gré d'avoir organisé le débat thématique sur le point de l'ordre du jour concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Je remercie également les éminents intervenants pour les exposés qu'ils ont présentés l'autre jour.

Je voudrais rappeler l'attachement de l'Inde à l'objectif d'un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable. L'appui de l'Inde à l'élimination complète des armes nucléaires est conforme à la priorité absolue accordée à l'objectif du désarmement nucléaire, tel qu'adopté par consensus par l'Assemblée générale dans le Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

L'Inde a fait plusieurs propositions en vue d'atteindre cet objectif, notamment une série de propositions figurant dans son document de travail sur le désarmement nucléaire (CD/1816), dont une consiste à entreprendre la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires, et prévoyant leur destruction, en vue de parvenir à une élimination globale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires selon un calendrier précis. Ces propositions restent toujours aussi pertinentes et valides aujourd'hui.

Quant à la question des essais nucléaires, l'Inde demeure déterminée à maintenir un moratoire unilatéral et volontaire sur les essais de dispositifs explosifs nucléaires. Je dois néanmoins souligner que la notion de stabilité stratégique régionale, qui resurgit parfois opportunément dans les débats, ne pourra jamais se substituer durablement à l'objectif de stabilité stratégique mondiale. Il est largement admis que les préoccupations des pays concernés en matière de sécurité revêtent par nature une dimension mondiale et ne se bornent pas à la région géographique particulière où elles s'expriment. Glisser vers une

logique régionale ne ferait que nous éloigner de l'objectif principal, à savoir l'élimination des armes nucléaires à l'échelle mondiale, ce qui ne serait pas sans danger pour l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous félicite d'avoir préparé une séance thématique aussi importante. Nous nous félicitons de la participation à la séance d'hier de M. Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que de ses efforts pour renforcer l'Organisation et faire entrer le Traité en vigueur. Nous saluons en outre les contributions importantes de l'Ambassadeur d'Autriche, Robert Müller, et de l'Ambassadeur de Sri Lanka, Aliyar Abdul Azeez.

Le Venezuela est déterminé à promouvoir un désarmement général, complet et non discriminatoire fondé sur un contrôle international strict, qui garantisse la paix et la sécurité internationales. Seul un engagement juridiquement contraignant en faveur de l'élimination totale de ces armes abominables peut permettre d'atteindre cet objectif. Deux décennies se sont écoulées sans que la Conférence ait conclu aucun accord multilatéral sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour. Sortir de cette impasse contribuera sans nul doute à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, auquel aspirent tous les pays désireux d'éviter les conséquences catastrophiques de leur utilisation. Nous déplorons l'aggravation des tensions géopolitiques mondiales et le renforcement des doctrines de dissuasion nucléaire, dont certains semblent tirer prétexte pour relancer la course aux armements.

Le Venezuela réaffirme son engagement en faveur des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires, essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que son appui au multilatéralisme comme principe de base des négociations dans ce domaine. L'interdiction et l'élimination complètes des armes nucléaires constituent la seule garantie contre l'utilisation de ces armes ou la menace de leur utilisation comme moyen de dissuasion. Les répercussions d'une nouvelle course aux armements asymétrique sur l'humanité et sur l'environnement, en particulier sur les populations des pays en développement, sont préoccupantes. Qui plus est, cette nouvelle course aux armements se caractérise par le déploiement d'armes nucléaires appartenant à des États qui en sont dotés sur le territoire d'États qui en sont dépourvus, si bien que même les États non dotés d'armes nucléaires doivent parfois s'assurer une protection dans le cadre des doctrines promues par les États qui en sont dotés.

Le Venezuela appelle de ses vœux la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comme étape nécessaire en vue de l'élimination de ces armes selon une approche multilatérale et non discriminatoire, seul moyen de mettre définitivement fin à la course aux armements. Le risque nucléaire réside dans l'existence même des armes nucléaires. Le risque que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques s'accroît sensiblement à mesure que le terrorisme évolue. Les progrès rapides de la science, de la technologie et du commerce international transforment les modes traditionnels de prolifération. L'adoption d'un programme de travail aboutissant à la conclusion d'un traité sur l'interdiction des matières fissiles, permettant d'empêcher la production d'armes nucléaires et prévoyant la destruction de toutes les armes existantes est essentielle pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

Je saisis cette occasion pour exprimer nos plus sincères condoléances à la suite du décès de M. Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Comme diplomate, il a fait montre du plus haut niveau de compétence dans les circonstances les plus difficiles. Nos condoléances s'adressent à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple japonais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Ukraine.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, estimés collègues, la délégation ukrainienne souscrit à la déclaration faite hier au nom de l'Union européenne. Je profite toutefois de mon intervention pour faire quelques observations complémentaires à titre national.

D'emblée, ma délégation exprime à son tour ses sincères condoléances à l'Agence internationale de l'énergie atomique, au peuple japonais ainsi qu'à la famille, aux amis et aux collègues du regretté Directeur général de l'Agence, Yukiya Amano.

Je rejoins les vues exprimées hier par les États-Unis concernant la politique agressive et déstabilisatrice que mène la Russie, notamment à l'endroit de mon pays. Je me suis exprimé ouvertement dans cette enceinte au sujet des violations manifestes du Mémorandum de Budapest, qui compromettent indubitablement les initiatives de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Je partage en outre les préoccupations exprimées hier par mes collègues des États-Unis et du Royaume-Uni concernant l'évolution récente de la situation relative au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en raison des actions perpétrées par la Russie.

Ma délégation remercie M. Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la déclaration qu'il a faite hier devant la Conférence du désarmement et salue en particulier les efforts qu'il déploie pour promouvoir l'entrée en vigueur du Traité. J'exprime également ma gratitude aux autres intervenants de la séance d'hier, à l'Ambassadeur et Représentant permanent de Sri Lanka Aliyar Azeez, ainsi qu'à M. Robert Müller, Représentant permanent adjoint de l'Autriche, pour leurs précieux apports à nos débats.

L'Ukraine est convaincue que seul un désarmement complet et irréversible peut garantir la protection des familles contre les conséquences funestes de l'utilisation des armes nucléaires. Toutefois, il est largement admis qu'il n'existe pas de solution rapide. Pour accomplir cet objectif, il faut que la communauté internationale mène une action concrète et prenne des mesures de désarmement efficaces de manière transparente, non discriminatoire, vérifiable et irréversible, dans le cadre d'une stratégie de long terme, afin de mettre en place un système d'instruments se renforçant mutuellement en vue de l'avènement durable d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans ce contexte, l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure l'un des principaux objectifs de l'action multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous sommes pour la signature du Traité et sa ratification par tous les États. Déclaré à titre volontaire par différents États, le moratoire sur les essais nucléaires joue un rôle nécessaire mais insuffisant et ne remplacera jamais le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a force obligatoire. C'est pourquoi l'Ukraine exhorte les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire sans tarder.

Pour sa part, mon pays est le soixante-dixième État signataire à avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le trente-et-unième des 44 États visés à l'annexe 2 du Traité, c'est-à-dire des États dont la ratification est nécessaire pour qu'il entre en vigueur. Avec la ratification de l'Ukraine, l'Europe orientale est devenue la première des six régions géographiques du Traité à remplir toutes les conditions de son entrée en vigueur.

De par la présence sur son territoire, à Malyn, de la station primaire PS45 de surveillance sismologique, qui fait partie d'un réseau international de stations de surveillance des essais nucléaires, l'Ukraine apporte en outre sa propre contribution directe au développement du Système international de surveillance de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Sa situation géographique favorable permet à la station d'enregistrer un grand nombre de mouvements sismiques survenant partout dans le monde.

Il convient à cet égard de noter que le régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a déjà fait la preuve de son efficacité, ayant notamment permis de détecter rapidement et précisément des essais nucléaires réalisés au cours des années antérieures. Tout en ouvrant la voie à l'entrée en vigueur du Traité, nous avons

intérêt à continuer de renforcer son système de vérification très perfectionné. En effet, outre qu'il répond à l'objectif premier de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ce dispositif permettra d'accomplir des avancées tangibles sur les plans scientifique et civil dans le monde entier.

Dernier point mais non le moindre, la délégation ukrainienne vous soutient, Monsieur le Président, dans votre difficile recherche d'un terrain d'entente concernant le programme de travail de la Conférence. Dans le même temps, nous ne devons pas oublier que se tient actuellement la troisième partie de la session, ce qui nous laisse peu de temps, ainsi que vous l'avez justement fait observer. Aussi, nous sommes d'avis que le projet de décision sur le programme de travail, qui figure dans le document CD/WP.621 présenté par la présidence et qui, soit dit en passant, reprend certaines idées que l'Ukraine avait déjà formulées, pourrait constituer un bon point de départ pour les futures délibérations de cette année et de l'année prochaine. Nous sommes disposés à coopérer étroitement avec vous et les États membres qui le souhaitent pour permettre à la Conférence de reprendre au plus vite ses travaux de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Ukraine de sa déclaration et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis d'exprimer mes sincères condoléances pour le décès de M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est avec un profond chagrin que nous avons appris cette triste nouvelle, et nous avons été touchés par les paroles aimables de nos collègues ayant témoigné de ses qualités de chef, de son dévouement, de ses compétences de gestion et de sa sincérité tout en saluant ses réalisations.

Depuis 2009, le Directeur général Amano s'occupait activement non seulement des questions internationales de non-prolifération nucléaire, mais également de problématiques de développement dans le cadre de son initiative intitulée « L'atome pour la paix et le développement ». Après la catastrophe nucléaire survenue au Japon en 2011, il a fourni en temps utile une assistance rapide et dirigé les activités internationales de renforcement de la sûreté nucléaire à la lumière des leçons tirées des destructions imputables aux tremblements de terre et aux tsunamis.

Le peuple japonais remercie M. Amano, ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique, et exprime ses plus sincères condoléances à sa famille endeuillée. Fort de sa détermination, de son courage et de sa sagesse, il a su faire avancer les choses.

En deuxième lieu, je remercie les trois intervenants de leurs présentations éclairantes sur la question du désarmement nucléaire ainsi que M. Zerbo pour sa déclaration à la fois puissante et réaliste. Le Japon n'a eu de cesse de soutenir le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et souligne qu'il importe de promouvoir son universalisation et son entrée en vigueur. La Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui se tiendra en septembre prochain, et la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, seront d'importantes occasions d'œuvrer à la concrétisation de cet objectif. Nous attachons en outre beaucoup d'importance au renforcement de l'intégration et de la collaboration entre les différents instruments et organisations. L'étroite coopération entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment dans des domaines comme le renforcement des capacités, la sensibilisation et le dialogue avec les jeunes, constitue un bon exemple de cette collaboration.

En troisième lieu, permettez-moi de rappeler les derniers travaux en date du Groupe d'éminentes personnalités pour une progression réelle du désarmement nucléaire. S'appuyant sur les recommandations présentées l'année dernière, le Groupe a formulé 13 préconisations à l'adresse de la communauté internationale (« Appel de Kyoto »), dans lesquelles il lui demande de fournir des efforts en prévision de la Conférence d'examen de 2020. Bien que ces recommandations ne cadrent pas parfaitement avec sa position

nationale, le Japon les a soumises sous forme de document de travail à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, qui s'est tenue à New York.

J'appelle à présent votre attention sur trois points majeurs de l'Appel de Kyoto tout à fait pertinents dans le contexte du cycle actuel de débats thématiques de la Conférence du désarmement.

Premièrement, tous les États devraient dialoguer entre eux malgré leurs divergences de vues sur le désarmement nucléaire. Cette première étape est nécessaire pour instaurer une confiance réciproque et apaiser les craintes quant à la situation actuelle en matière de sécurité. Deuxièmement, les États dotés d'armes nucléaires devraient mieux expliquer leurs doctrines nucléaires, leurs politiques de dissuasion, leurs mesures de réduction des risques et leurs garanties de sécurité, et fournir davantage d'informations à ce sujet, aussi bien lors de leurs échanges dans le cadre du Processus P5 que dans leur communication parallèle à destination des États non dotés d'armes nucléaires. Troisièmement, tous les États, y compris ceux qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, devraient contribuer, tout en les développant si nécessaire, aux forums et mécanismes axés sur la réduction de la menace nucléaire, les mesures de confiance et la vérification du désarmement nucléaire.

Pour donner suite à ces recommandations et relever les défis à venir, le Groupe d'éminentes personnalités a tenu, la semaine dernière à Tokyo, sa cinquième et dernière réunion, à laquelle j'ai assisté. Il s'est penché à cette occasion sur les « questions difficiles », notamment celles ayant trait à la dissuasion nucléaire. Le Président du Groupe a fait savoir qu'il prévoyait de remettre à notre Ministre des affaires étrangères, au début du mois de septembre de cette année, une synthèse de cette réunion établie par ses soins.

Les membres du Groupe ne doutent pas que les discussions se poursuivront et notre Ministère des affaires étrangères a dit souhaiter un examen plus approfondi des questions susmentionnées, éventuellement dans le cadre d'une réunion au format « track 1.5 », en prévision de la Conférence d'examen de 2020 et au-delà.

Pour conclure, je réaffirme l'importance du débat interactif et du dialogue sincère, y compris au sein de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer à mon tour les sincères condoléances de l'Allemagne à l'occasion du récent décès du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Amano. Nos pensées vont à sa famille, au peuple japonais et à la communauté de l'AIEA.

L'Allemagne s'associe à la déclaration faite hier par l'Union européenne. S'agissant du sujet principal des débats d'hier, je vous remercie d'avoir convié le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Zerbo, à présenter un exposé à la Conférence. Il nous a offert un tour d'horizon complet des activités de l'Organisation et nous souscrivons pleinement à ses conclusions. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires marque une étape importante dans la réalisation de l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il est à nos yeux impératif de renforcer les normes interdisant les essais nucléaires au moyen d'une entrée en vigueur rapide du Traité. L'Allemagne, qui copréside cette année la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, œuvre diligemment à l'élaboration d'une décision ministérielle qu'elle souhaite faire adopter à ladite Conférence.

J'aimerais en outre commenter brièvement certains éléments de la déclaration faite hier par mon collègue russe. L'Allemagne déplore que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire arrive à échéance le 2 août 2019. Selon mon pays et ses alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, il faudrait que la Russie respecte de nouveau le Traité de manière complète et vérifiable afin d'en préserver l'intégrité, puisque c'est elle qui a déployé un système incompatible avec les obligations que lui impose ce texte.

J'ai toutefois noté avec satisfaction qu'à la fin de son intervention, mon collègue russe avait évoqué en des termes élogieux les contacts stratégiques noués ces derniers mois entre la Russie et les États-Unis, les qualifiant de positifs. Nous nous félicitons grandement de ces contacts, que nous estimons importants pour enrayer la dégradation du climat de sécurité international et éviter que le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques n'arrive à expiration sans être prorogé et sans qu'un autre accord lui succède. En outre, nous estimons absolument primordial, pour la sécurité stratégique européenne, que se noue un dialogue structurel non seulement entre la Russie et les États-Unis, mais également avec l'Europe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne de sa déclaration et donne maintenant la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azarsa (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation est attristée de devoir ouvrir son intervention par l'expression de ses sincères condoléances pour le décès du regretté Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Yukiya Amano. Je tiens à présenter les condoléances de mon Gouvernement à sa famille et à ses amis, au personnel de l'Agence, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement japonais.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir tenu des séances plénières hier et aujourd'hui, en mettant l'accent sur le point 1 de l'ordre du jour concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Ce sujet de discussion est très pertinent et urgent en vue de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant.

Nous nous félicitons de la présence à la Conférence du désarmement de M. Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et lui savons gré d'avoir fait part de ses réflexions aux États membres. Je remercie également les deux autres intervenants, l'Ambassadeur de Sri Lanka Aliyar Azeez, et M. Robert Müller, Représentant permanent adjoint de l'Autriche, pour leurs contributions instructives.

L'appui résolu de l'Iran au désarmement nucléaire est bien connu et établi. Il repose sur deux convictions fondamentales. Premièrement, les armes nucléaires constituent la plus grave menace qui soit non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais encore pour la survie même de notre planète. L'humanité ne peut se permettre d'assister à une autre catastrophe de type Hiroshima ou Nagasaki. Deuxièmement, nous constatons avec une vive inquiétude que certains États persistent à manquer aux obligations que leur fait l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire, sapant ainsi la confiance qu'inspirent ce texte et sa promesse de désarmement nucléaire.

Certains pays, notamment les États-Unis, poursuivent sans relâche des actions et politiques manifestement attentatoires à l'article VI du Traité sur la non-prolifération et dangereusement incompatibles avec l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À titre d'exemple, la révision de la posture nucléaire (Nuclear Posture Review) des États-Unis en 2018 est foncièrement contraire aux obligations incombant à ce pays au titre du Traité sur la non-prolifération, en ce qu'elle met l'accent sur l'utilité de conserver des armes nucléaires, donne une plus grande place à ces armes dans la doctrine militaire en leur attribuant de nouvelles fonctions, fait planer la menace d'un recours aux armes nucléaires en cas d'affrontement nucléaire, mais aussi contre des États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité, vise la modernisation et le développement massif des missiles, des sous-marins et des bombardiers nucléaires et prévoit des dépenses d'un montant de 1 200 milliards de dollars visant à renforcer considérablement l'arsenal nucléaire national. Il faut voir dans ces plans provocateurs les prémices évidentes d'une nouvelle course aux armements nucléaires, dans laquelle les autres pays sont explicitement invités à s'engager, et une violation des obligations des États en matière de désarmement nucléaire au titre de l'article VI du Traité. La posture nucléaire révisée des États-Unis prévoit la création de nouveaux types d'armes nucléaires de faible puissance destinées à être utilisées dans les conflits régionaux. Outre qu'elle témoigne du rôle accru confié aux armes nucléaires, la mise au point de nouvelles mini-bombes nucléaires fait, en vertu de leurs caractéristiques,

qu'il devient plus tentant d'utiliser de telles armes. Tant que des politiques aussi irresponsables se poursuivront, on pourra difficilement espérer progresser sur la voie du désarmement nucléaire.

Il y a également lieu de déplorer les événements récents concernant le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui ont entraîné la détérioration d'une situation déjà désastreuse en matière de désarmement nucléaire. Dans ces circonstances, il est de la responsabilité collective de la communauté internationale, en particulier des États non dotés d'armes nucléaires, de demeurer fermes dans leur résolution et d'œuvrer sans relâche à l'édification d'un monde sans armes nucléaires. C'est là notre devoir envers les nations, les générations à venir et l'humanité tout entière.

Chacun reconnaît que la diplomatie multilatérale a réalisé une avancée historique avec l'adoption du Plan d'action global commun, qui a permis la résolution pacifique d'une crise inutile et qui a été élaboré par ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, s'emploient à le démanteler. L'Iran s'est toujours parfaitement acquitté de ses obligations, malgré les infractions répétées et les violations substantielles commises par d'autres parties, notamment les États-Unis, qui amènent tous les autres pays à contrevenir à la résolution applicable du Conseil de sécurité. À l'évidence motivé par un unilatéralisme arrogant, le retrait unilatéral et illégal des États-Unis du Plan d'action global commun, au mépris flagrant du droit international, compromet la possibilité à long terme d'un accord multilatéral et provoque dans notre région des tensions sans précédent, qui ont des conséquences dans le reste du monde. Ce pays doit répondre de ses actions et politiques irresponsables, illégales et dangereuses, qui n'engendrent que tensions et instabilité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Iraq.

M. Al-Haidari (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et d'exprimer mes sincères condoléances pour le décès de M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le désarmement nucléaire est l'un des trois piliers fondamentaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a une incidence directe sur la paix et la sécurité internationales. L'unique garantie contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires est leur élimination complète

Il importe que le désarmement nucléaire demeure en tête des priorités de la Conférence, car il s'agit d'une obligation juridique à laquelle tous les États parties au Traité sur la non-prolifération ont la responsabilité de se plier, conformément à l'article VI du Traité. Les arguments en faveur de la préservation des arsenaux nucléaires pour des motifs liés à la sécurité internationale sont manifestement incompatibles avec la lettre et l'esprit du Traité. Le fait est que l'existence de ces arsenaux donne lieu à des courses aux armements régionales et mondiales dont les avantages supposés ne suffisent pas à pallier les conséquences néfastes.

Nous soulignons qu'il importe de défendre l'avis consultatif du 8 juillet 1996 de la Cour internationale de Justice, qui confirme que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires porte atteinte au droit international des conflits armés.

Je tiens à souligner combien il est important que les huit États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'ont pas encore ratifié ce texte, le fassent afin qu'il puisse entrer en vigueur. Ayant vocation à lutter contre la mise au point de nouvelles formes d'armes nucléaires, le Traité constitue en effet l'un des principaux piliers des efforts visant à renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité internationale, il est urgent que ce traité entre en vigueur, acquérant ainsi force de loi et mettant les États face à leurs responsabilités politiques et morales.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est le meilleur moyen de parvenir au désarmement nucléaire et contribue à la sécurité régionale et internationale. L'Iraq se félicite donc de l'existence de zones exemptes d'armes nucléaires et engage les États à

honorer leurs obligations concernant l'établissement d'une telle zone au Moyen-Orient, conformément aux décisions, toujours en vigueur, prises lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. La décision 73/546 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à l'organisation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive se fonde sur les principes généraux régissant l'établissement de ces zones, et un consensus a été trouvé sans discrimination à l'égard des parties de la région. Il importe d'avancer dans la préparation de cette conférence, qui doit se tenir en 2019 pour limiter l'incidence négative que cette question risque d'avoir sur la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Iraq de sa déclaration. J'invite maintenant le Représentant de l'Algérie à prendre la parole.

M. Berkat (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je prends la parole pour m'associer aux condoléances exprimées à l'occasion de la mort de M. Amano et saluer les efforts remarquables que celui-ci a consacrés au développement des activités et à la réalisation des objectifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je remercie en outre M. Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de ses précieuses contributions et de ses efforts considérables.

Quelques mots pour finir : en tant que coprésidente, avec l'Allemagne, de la conférence prévue à l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Algérie appelle de nouveau tous les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à le faire sans délai afin de faciliter l'entrée en vigueur de ce texte et l'accomplissement des objectifs qui y sont énoncés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie de sa déclaration. C'était la dernière intervention prévue sur le point 1 de l'ordre du jour. Chers collègues, je vais maintenant suspendre la séance et passer à un cadre informel pour les consultations concernant le projet de décision sur le programme de travail.

La séance est suspendue à 15 h 55 ; elle est reprise à 17 h 20.

Le Président (*parle en anglais)* : Mesdames et Messieurs les Représentants, je voudrais d'abord donner la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, je vous prie de m'excuser de prendre ainsi la parole. Je n'avais pas prévu de le faire, mais il m'a semblé nécessaire de répondre aux accusations du Représentant de l'Iran.

Je souhaite tout d'abord dire que les États-Unis n'ont jamais cessé de respecter l'ensemble de leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je veux être très clair sur ce point. On ne saurait appréhender les accusations portées contre mon Gouvernement sans connaître le pays dont elles émanent. L'Iran est l'État qui soutient le plus le terrorisme dans le monde. C'est aussi le premier preneur d'otages du monde, comme on a pu le voir de très fraîche date dans la région du Golfe, où il a saisi des pétroliers puis enlevé et pris en otage des membres de leur équipage. Cet État est, nous le savons tous, impliqué dans la mise au point d'un programme clandestin d'armes nucléaires. Aussi la posture moralisatrice et arrogante du Représentant de Téhéran est-elle pour le moins surprenante. Je dirai pour finir que les accusations du régime iranien contre les États-Unis sont dénuées de toute crédibilité. Ses opinions sur les armes nucléaires ne sont pas crédibles, pour la simple et bonne raison que lui ne l'est pas non plus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur des questions intéressant la Conférence du désarmement autres que le sujet du débat de fond d'aujourd'hui ? Tel ne semble pas être le cas.

Chers collègues, je voudrais vous présenter mes sincères remerciements. Je vous suis très reconnaissant de toutes vos contributions aux discussions d'aujourd'hui. Vraiment, je suis impressionné par la qualité et le caractère constructif des remarques que vous m'avez adressées et de vos contributions au projet de décision. Il sera bien entendu tenu compte de toutes vos observations, de vos contributions constructives, de vos suggestions et de vos conseils, et nous ferons distribuer un projet révisé en conséquence à la fin de cette semaine.

Nous prions pour ce faire toutes les délégations qui souhaitent apporter une modification au projet de décision de soumettre leurs propositions par écrit, afin que nous ayons davantage de temps pour les examiner et les intégrer au texte principal du projet. Je pense que les échanges informels mais exhaustifs et approfondis de cet après-midi seront, dans l'ensemble, fort utiles pour les travaux de la présidence. Bien sûr, le temps presse et passe vite. Il nous reste encore six semaines avant la fin de la session, dont deux semaines sous la présidence actuelle et quatre sous celle du Zimbabwe, pour contribuer de manière substantielle aux travaux de la Conférence.

La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 6 août 2019 à 10 heures et sera consacrée à une deuxième consultation sur le projet de décision que nous avons examiné aujourd'hui. Je vous renouvelle mes remerciements pour vos contributions. La séance est levée.

La séance est levée à 17 h 25.